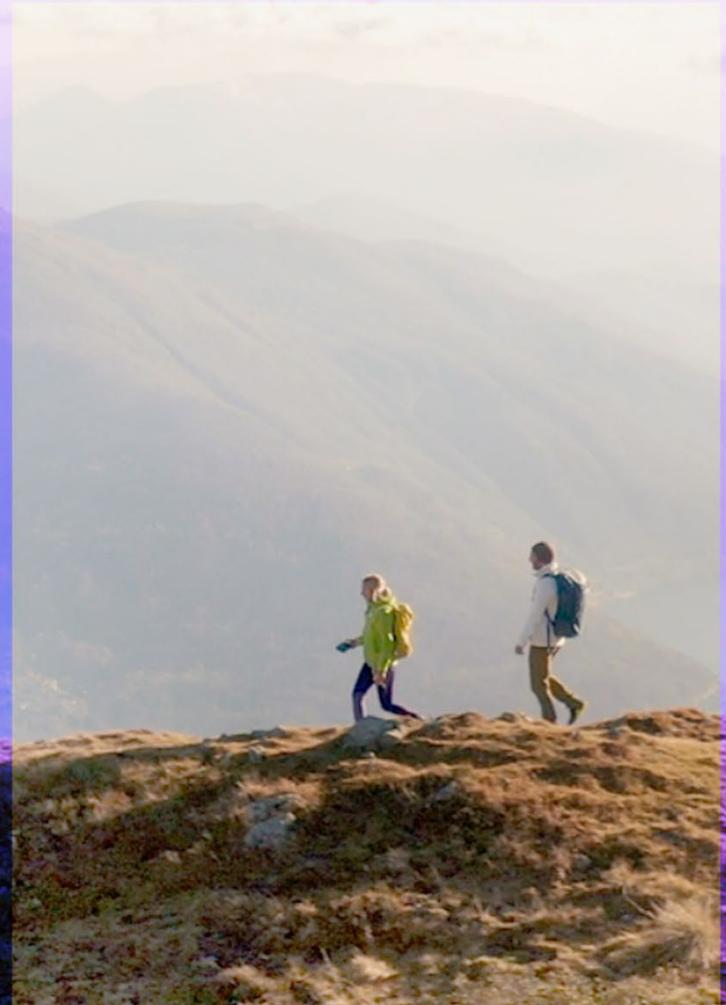




De grands changements en petites étapes

Sondage sur les rapports sur le développement durable : Étude canadienne

home.kpmg/ca/ESG-FR



Introduction

Bienvenue à l'étude canadienne du sondage bisannuel 2022 de KPMG sur les rapports sur le développement durable

De plus en plus, les entreprises canadiennes sont tenues de rendre compte publiquement d'une multitude de renseignements sur leur performance, renseignements qui vont au-delà de l'aspect financier. À mesure que les entreprises se concentrent sur la transparence, d'autres éléments d'importance se rajoutent à la liste des exigences. Dans l'ensemble, il s'agit d'une bonne nouvelle étant donné la nécessité de renforcer la durabilité et d'améliorer la divulgation de l'information ESG pour mieux évaluer la performance des entreprises d'un point de vue qui ne relève pas seulement des finances.

En complément au [sondage mondial de KPMG sur les rapports sur le développement durable](#), KPMG au Canada a analysé en profondeur les pratiques en matière de durabilité et de divulgation de l'information ESG des 200 plus grandes sociétés canadiennes (et de leurs sociétés affiliées à l'international, le cas échéant). L'étude visait plus précisément à savoir si ces sociétés divulguent de l'information sur leurs pratiques de gestion ou sur leur performance relativement à un large éventail d'éléments.

L'étude examine de plus près trois enjeux distincts :

1. la biodiversité et les solutions fondées sur la nature;
2. la réconciliation avec les Autochtones;
3. le respect des droits de la personne.

Le rapport d'étude de KPMG au Canada, intitulé « De grands changements en petites étapes », met en lumière les nombreuses façons dont le monde a changé au cours des deux dernières années. Il décrit aussi la manière dont les entreprises évoluent et revoient leurs priorités afin de refléter le monde qui les entoure. Les résultats du sondage mondial et le rapport d'étude canadien fournissent de l'information provenant d'un large éventail de parties prenantes, notamment des sociétés qui préparent des rapports sur le développement durable, des investisseurs, des analystes, des gestionnaires d'actifs, des clients, des fournisseurs de cotes et de classements, qui tiennent tous maintenant compte du développement durable et des facteurs ESG dans leur processus décisionnel.

Détermination des sociétés à sonder : notre méthodologie

Le rapport examine les pratiques de divulgation de l'information ESG des 200 plus grandes sociétés canadiennes (N200) selon le revenu d'après le récent classement FP500 du Financial Post (édition 2021, classement de 2020). Le N200 comprend des sociétés ouvertes et fermées, des filiales et des sociétés d'État, et il exclut les sociétés de portefeuille. Sauf indication contraire, toutes les statistiques figurant dans le présent rapport sont exprimées en pourcentage du N200 (x/200).

Trente-sept sociétés du classement N200 sont des filiales de sociétés mères établies à l'extérieur du Canada, dont seulement six font rapport sur la durabilité ou le rendement en matière de facteurs ESG de leurs filiales.

Sommaire des statistiques du N200

91%



rendent compte de leur performance en matière de durabilité ou de facteurs ESG

56%



présentent de l'information relative aux risques climatiques conformément aux recommandations du **GIFCC**

72%



divulguent leurs objectifs de réduction du carbone

Moins de la moitié des entreprises présentent de l'information sur :

la perte de biodiversité (35%)



la réconciliation autochtone (39%)



50%



communiquent de l'information sur leur méthode de gestion ou sur leur performance en matière de respect des droits de la personne

30%



des sociétés du N200 indiquent qu'elles ont adopté ou ont l'intention d'adopter des objectifs de réduction d'émissions de carbone fondés sur des données scientifiques (tels que définis dans le cadre de la **Science Based Targets initiative**).

Tendances en matière de durabilité et de divulgation de l'information ESG au Canada



La durabilité et la divulgation de l'information ESG sont pratiques courantes pour les plus grandes sociétés canadiennes du N200

91 % font état de leur performance sur ces sujets, ce qui est légèrement inférieur aux résultats du G250¹ (96 %).

Bien que le taux général de divulgation soit élevé, la qualité et l'uniformité des rapports varient grandement. Derrière la forte hausse des taux de divulgation se cachent de grandes attentes qui ne cessent de prendre de l'importance, ce qui devrait améliorer la comparabilité et la fiabilité de l'information.

Constatations :

- 64 % des sociétés du N200 intègrent de l'information sur la durabilité ou sur les facteurs ESG dans leur rapport financier annuel, ce qui met en évidence le risque que plusieurs sociétés adoptent une approche cloisonnée quant à la gestion et à la mesure de la durabilité ou de la performance relative aux facteurs ESG.
- Seulement 36 % intègrent un énoncé officiel de certification dans leur rapport sur la durabilité ou les facteurs ESG, ce qui représente un écart important par rapport aux sociétés du G250 (63 %).
- Le taux de certification plus élevé à l'échelle mondiale s'explique par les pays qui ont

récemment connu une augmentation rapide de leur taux national, comme la Chine, dont le taux a augmenté de 15 % au cours des deux dernières années. Il est probable que le taux canadien augmentera également au cours des prochaines années, en raison de l'adoption imminente d'exigences réglementaires concernant les valeurs mobilières, lesquelles pourraient comprendre d'éventuelles exigences en matière de certification.

De nombreuses occasions d'améliorer la divulgation restent à saisir. Par exemple, parmi les sociétés qui présentent les objectifs de développement durable de l'ONU qu'elles considèrent comme étant les plus pertinents pour leurs activités dans leur rapport, peu déclarent les effets positifs comme négatifs relativement à l'atteinte de ces objectifs. Certaines sociétés adoptent le principe de matérialité simple en matière de divulgation, en tenant seulement compte de l'incidence des facteurs ESG sur leurs propres activités. D'autres abordent non seulement la façon dont les facteurs ESG influencent leurs propres activités, mais aussi les répercussions de leurs activités sur l'environnement et la société – la double matérialité.

¹ Le G250 est le palmarès des 250 plus grandes sociétés du monde en fonction du revenu, tiré du classement Fortune 500 de 2021.

L'information qualitative et l'information quantitative

Il y a dix ans, les rapports de divulgation sur la durabilité ne faisaient état que des nouvelles positives, plutôt que de présenter une analyse équilibrée et exhaustive de la performance en matière de facteurs ESG à l'aide de données pour établir des objectifs et mesurer les progrès. De nos jours, l'utilisation d'indicateurs clés de performance (ICP) et d'autres données est plus courante, et ces données sont souvent présentées sous forme de tableau de bord, généralement organisées par grands thèmes ESG.

Toutefois, de nombreuses sociétés sont susceptibles de s'appuyer sur des données qualitatives pour démontrer leur engagement et faire état de leur performance et de leurs progrès, en particulier celles qui en sont aux premières étapes du processus de divulgation sur la durabilité. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de sujets comme la biodiversité, la réconciliation avec les Autochtones et le respect des droits de la personne. À mesure que la présentation de l'information sur ces sujets évolue, les rapports de divulgation devraient inclure des mesures fondées sur des données concernant l'engagement, la performance et les progrès.

Les caractéristiques d'un rapport qualitatif solide comprennent la transparence et l'équilibre, l'engagement à l'égard d'objectifs significatifs, audacieux et mesurables et une description détaillée des politiques et procédures internes, y compris les lacunes ou les aspects à améliorer.

Les nouvelles exigences favoriseront la divulgation

Une nouvelle réglementation, alignée sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), est en train d'émerger dans certains secteurs. Par exemple, la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui sera finalisée en 2023, obligera les institutions financières fédérales à présenter des rapports rigoureux, fondés sur des données climatiques.

56 % des sociétés du N200 indiquent que leur rapport de divulgation sur le climat est conforme aux recommandations du GIFCC.

Ce type de réglementation s'appliquera sans doute dans les autres secteurs à l'avenir. En fait, plusieurs

normes et règles canadiennes sont en cours d'élaboration et devraient être étroitement liées au cadre établi par le GIFCC.

L'International Sustainability Standards Board (ISSB) vise également à finaliser ses normes de présentation de l'information financière en 2023. À titre d'homologue canadien de l'ISSB, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) se mobilise déjà en prévision des travaux requis en 2023 pour examiner et adopter les normes de l'ISSB.

30 % des sociétés du N200 indiquent qu'elles ont adopté ou ont l'intention d'adopter des objectifs de réduction d'émissions de carbone fondés sur des données scientifiques (tels que définis dans le cadre de la Science Based Targets initiative)

L'engagement public prend également de l'importance dans ce contexte. Comme de nombreuses organisations canadiennes se sont engagées publiquement à réduire leurs émissions de carbone ou à atteindre la carboneutralité, on s'attend de plus en plus à ce que les progrès en cette matière soient communiqués régulièrement.

Secteurs présentant des taux de divulgation élevés

Pétrole et gaz (11 sociétés)

Ce secteur affiche les taux de divulgation les plus élevés, ce qui témoigne de la hausse des attentes des investisseurs, des détenteurs de droits et des parties prenantes à l'égard des entreprises du secteur pour ce qui est de la divulgation de l'incidence de leurs activités sur la durabilité. Les sociétés pétrolières et gazières doivent également se conformer à d'autres obligations en matière de divulgation dans le cadre de leurs activités quotidiennes, comme celles qui sont requises pour l'obtention de permis.



des sociétés pétrolières et gazières sondées font rapport de leur performance en matière de durabilité ou de facteurs ESG.



intègrent de l'information sur la durabilité ou sur les facteurs ESG dans leur rapport financier annuel.



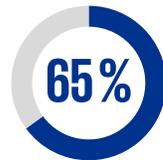
harmonisent leur rapport avec les recommandations du GIFCC.

Services financiers (37 sociétés)

À l'heure actuelle, 68 % des plus grandes sociétés de services financiers du Canada communiquent leurs objectifs en matière de réduction d'émissions de carbone. Bon nombre de celles-ci jouent un rôle essentiel dans le financement des activités économiques d'autres industries, autant les grands pollueurs que les entreprises qui proposent des solutions de remplacement à faibles émissions de carbone. De ces 68 %, 52 % incluent les émissions de carbone liées à ce financement dans leur rapport.



des sociétés de services financiers sondées font rapport de leur performance en matière de développement durable ou d'ESG.



intègrent de l'information sur la durabilité ou sur les facteurs ESG dans leur rapport financier annuel.



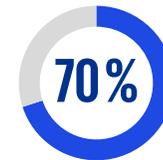
harmonisent leur rapport avec les recommandations du GIFCC.

Services publics (20 sociétés)

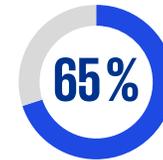
Les entreprises de services publics sont particulièrement bien placées pour montrer la voie en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de technologies et de solutions énergétiques souples et durables. Elles se trouvent donc au cœur du plan de transition énergétique global du Canada. Ainsi, 95 % des sociétés de services publics rendent compte de leur performance en matière de développement durable ou de facteurs ESG. Toutefois, seulement 32 % de ces dernières intègrent un énoncé officiel de certification dans leur rapport.



des sociétés de services publics sondées font rapport de leur performance en matière de développement durable ou d'ESG.



intègrent de l'information sur la durabilité ou sur les facteurs ESG dans leur rapport financier annuel.



harmonisent leur rapport avec les recommandations du GIFCC.

Pleins feux sur la biodiversité, la réconciliation avec les Autochtones et le respect des droits de la personne



Toutes les sociétés canadiennes, quel que soit leur secteur d'activité, ont un rôle à jouer dans la lutte contre la perte de biodiversité, la préservation du capital naturel, la progression de la réconciliation avec les Autochtones et le respect des droits de la personne.

Proportions des 200 plus grandes sociétés du Canada qui divulguent les informations liées à leur approche de gestion ou à leur performance dans les domaines suivants :



Dans l'ensemble, les rapports sur ces thèmes sont beaucoup moins développés que les rapports sur d'autres sujets, comme les changements climatiques et l'équité, la diversité et l'inclusion. Cette situation devrait s'améliorer à l'avenir, car le monde des affaires reconnaît la nécessité de présenter des rapports plus clairs sur ces importantes questions.

Biodiversité et solutions axées sur la nature

Vue d'ensemble : Bien que la perte de biodiversité soit de plus en plus considérée comme un problème crucial, moins de la moitié des sociétés du G250 reconnaissent cette perte comme un risque pour leurs activités. Cela dit, les directives du Groupe de travail sur la publication d'information financière liée à la nature et les directives du Conseil de l'UE sur la publication d'information en matière de durabilité par les entreprises devraient stimuler la présentation de rapports sur ces questions au cours des prochaines années.

La contribution de la nature à l'économie mondiale est estimée à 125 000 milliards de dollars américains par année, et plus de 50 % du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature et des services qui y sont associés².

Toutes les entreprises dépendent de la nature et des services qui y sont associés, soit de façon directe, soit par l'entremise de leur chaîne d'approvisionnement. De même, les répercussions directes et indirectes des activités commerciales et d'investissement peuvent entraîner une perte de biodiversité. Cette relation de dépendance crée des risques – et des occasions –, autant pour les entreprises que pour la société en général.

Notre économie dépend étroitement de notre capital naturel; pourtant, seulement 35 % de nos plus grandes sociétés incluent la biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans leur rapport de divulgation. Cela contraste vivement avec le nombre de sociétés canadiennes qui font état de leur objectif de réduction du carbone (72 %), malgré les interactions en amont et en aval entre le climat, les émissions de carbone et la biodiversité.

De nombreuses sociétés commencent tout juste à signaler les risques et les impacts liés à la biodiversité et au capital naturel, alors que des cadres de travail et des recommandations sont encore en cours d'élaboration (comme le Groupe de travail sur la publication d'information financière relative à la nature). Par conséquent, la définition d'un « bon rapport de divulgation sur la biodiversité » demeure nébuleuse. Les sociétés qui ont déjà publié de l'information sur la biodiversité et le capital

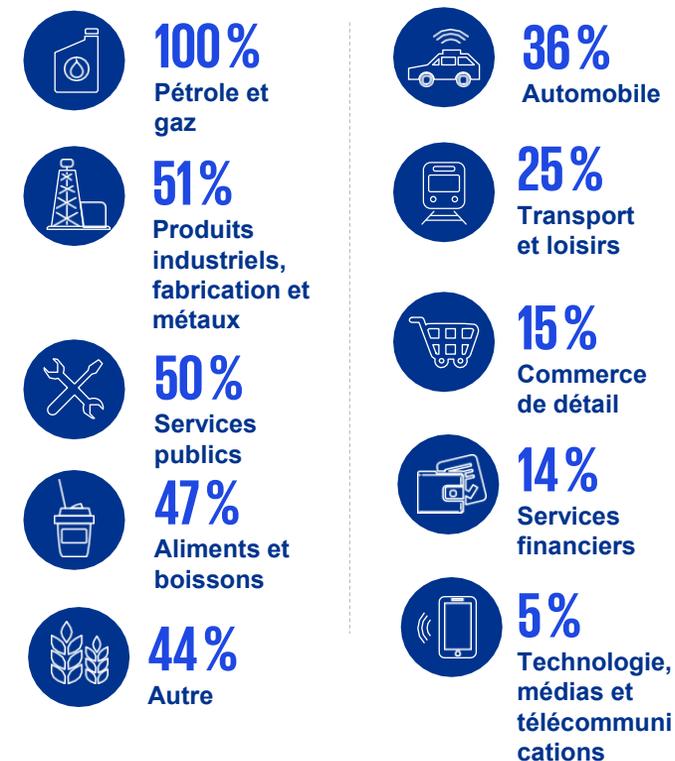
naturel ont pour la plupart utilisé des exemples anecdotiques et des études de cas qui ne démontrent habituellement pas la façon dont la société traite ces questions. Les données et les objectifs sont rarement divulgués, et la communication de l'information est rarement dictée par des politiques. Afin d'améliorer la présentation de ces renseignements en attendant que les attentes se précisent, les sociétés peuvent prendre les mesures suivantes :

1. Renforcer et démontrer leur compréhension des répercussions – positives et négatives – de leur organisation sur la biodiversité et des principales dépendances à l'égard des services associés à la nature. Évaluer ces répercussions du point de vue de la gestion des risques et commencer à élaborer des mesures et des ICP pour évaluer ces risques.
2. Surveiller la progression des nouveaux cadres (comme le Groupe de travail sur la publication d'information financière relative à la nature) et participer au processus d'élaboration de ceux-ci, s'il y a lieu.
3. Intégrer des solutions axées sur la nature dans l'élaboration de leur stratégie à l'égard des changements climatiques et de la décarbonation.

² Forum économique mondial, Nature risk rising : Why the crisis engulfing nature matters for business and the economy, janvier 2020, disponible à l'adresse suivante : https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

La biodiversité et la préservation du capital naturel constituent la prochaine frontière en matière d'information environnementale, tout de suite après les changements climatiques, comme en témoigne l'augmentation probable du nombre de recommandations faites par le Groupe de travail sur la publication d'information financière relative à la nature et les signaux clairs du gouvernement canadien relativement à la protection de la biodiversité³. Lors de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2021 (COP26), le Canada s'est engagé, avec 128 autres pays, à stopper et à inverser le recul des forêts et la dégradation des terres d'ici 2030. Cet engagement, ainsi que la tenue de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) à Montréal en décembre 2022, devraient pousser les plus grandes sociétés du Canada à produire de façon régulière des rapports de divulgation plus rigoureux sur la biodiversité et le capital naturel.

Trente-cinq pour cent des sociétés du N200 divulguent de l'information sur leur approche de gestion ou sur leur performance en matière de biodiversité et de capital naturel.



³ <https://www.fds-sfdd.ca/en>

Réconciliation avec les Autochtones

Certaines grandes sociétés canadiennes commencent à faire état des droits des Autochtones et de la réconciliation dans leur rapport de divulgation, mais on peut faire mieux : seulement 39 % des sociétés du N200 divulguent de l'information sur leur approche de gestion ou sur leur performance en matière de réconciliation avec Autochtones.

La principale constatation concernant ces rapports est le manque de rigueur et d'exhaustivité. Souvent, les sociétés se contentent de présenter la réconciliation avec les Autochtones comme un sujet important, ou de décrire leurs efforts visant à créer des groupes de travail et des plans de réconciliation ainsi que leurs programmes de formation et de sensibilisation sur le sujet. Il est toutefois rare de trouver des exemples où l'on présente une approche de gestion globale qui comprend une politique, des initiatives, des mesures concrètes, des engagements futurs, des objectifs et des mesures de la performance à cet égard. Les taux de divulgation varient également beaucoup d'un secteur à l'autre : 73 % des plus grandes sociétés pétrolières et gazières du Canada publient des renseignements sur la réconciliation avec les Autochtones, mais ce pourcentage tombe à 12 % dans le secteur du commerce de détail.



La majorité des rapports sur la réconciliation avec les Autochtones sont considérés de nature qualitative, à l'exception des quelques données sur l'emploi, les dépenses liées à l'approvisionnement et la formation concernant la réconciliation (p. ex., le nombre d'employés ayant suivi la formation). Les pratiques exemplaires en matière de divulgation dans cette catégorie comprennent l'harmonisation des objectifs et des plans de travail à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ainsi que la mise en place de politiques guidant l'engagement à établir des relations respectueuses et à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant d'entreprendre des projets.

Trente-neuf pour cent des sociétés du N200 divulguent de l'information sur leur approche de gestion ou sur leur performance en matière de réconciliation avec les Autochtones.



Respect des droits de la personne

Bien que 50 % des sociétés du N200 traitent du respect des droits de la personne dans leurs divulgations publiques, la grande majorité des éléments qu'elles présentent sont considérés comme fondamentaux (par exemple, l'adhésion aux conventions de l'Organisation internationale du Travail). Les sociétés du N200 font rarement référence à l'harmonisation de leur approche de gestion et de présentation de rapports avec les cadres mondiaux de premier plan comme les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne⁴.

La protection des droits de la personne dans l'ensemble de la chaîne de valeur est un aspect clé de la réglementation internationale. Par exemple, la loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act), adoptée en 2015, devrait prochainement faire l'objet d'une importante mise à jour afin de refléter les défis contemporains du monde du travail en matière de droits de la personne et des obligations de divulgation connexes. L'Australie apportera des changements similaires à sa réglementation.

Le gouvernement du Canada n'a pas encore établi d'exigence en matière de déclaration concernant l'esclavage moderne, mais le projet de loi S-211 en est à sa troisième lecture à la Chambre des communes et devrait recevoir la sanction royale en 2023. Cette loi obligerait certaines entités à rendre compte des mesures qu'elles prennent pour « prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production des marchandises qu'elle a produites, achetées ou distribuées⁵ ».

Du point de vue des droits de la personne dans leur ensemble, la loi française de 2017 impose aux grandes entreprises la publication d'un « plan de vigilance qui doit établir des mesures efficaces pour identifier les risques et empêcher les atteintes graves aux droits de la personne et à l'environnement résultant des activités propres de l'entreprise, des activités des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement⁶ ». Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, plusieurs sociétés ont fait l'objet de poursuites ou reçu des mises en demeure pour défaut de se « conformer ou d'expliquer ».

Selon de nouvelles estimations présentées dans un rapport de l'Organisation internationale du Travail, de Walk Free et de l'Organisation internationale pour les migrations, environ 28 millions de personnes se trouvent en situation de travail forcé chaque jour. Le rapport mentionne également une augmentation de 2,7 millions de personnes en situation de travail forcé au cours des 5 dernières années⁷. Cette augmentation est presque entièrement due au secteur privé de l'économie, en particulier les secteurs des services, de la fabrication, de la construction, de l'agriculture et du travail domestique⁸.

⁴ [CUN Guiding Principles Reporting Framework \(ungpreporting.org\)](https://www.unglobalcompact.org/implementation/ReportingFramework)

⁵ [S-211 \(44-1\) - LEGISinfo - Parlement du Canada](https://www2.parl.gc.ca/legis/servlet-info/servlet/LEGISinfoServlet?lang=fr&document=13821)

⁶ www.business-humanrights.org/fr/th%C3%A8mes-majeurs/corporate-legal-accountability/loi-fran%C3%A7aise-sur-le-devoir-de-vigilance/

⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_854733.pdf

⁸ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_854733.pdf



Respect des droits de la personne

Les pratiques exemplaires en matière de divulgation de l'information sur les droits de la personne préconisent une approche proactive et continue de l'évaluation et de la gestion des risques liés aux droits de la personne, supervisée par la haute direction de la société. Cela peut inclure :

Engagements et gouvernance

- Déclaration ou engagement politique en matière de droits de la personne en vue de la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne.
- Description de la nature des risques et des contrôles liés aux employés, aux clients, aux communautés et aux sous-traitants, ou aux droits des tiers indirectement liés.
- Description de la gouvernance et de la surveillance en matière de droits de la personne et de la fréquence des rapports des conseils d'administration sur le sujet.

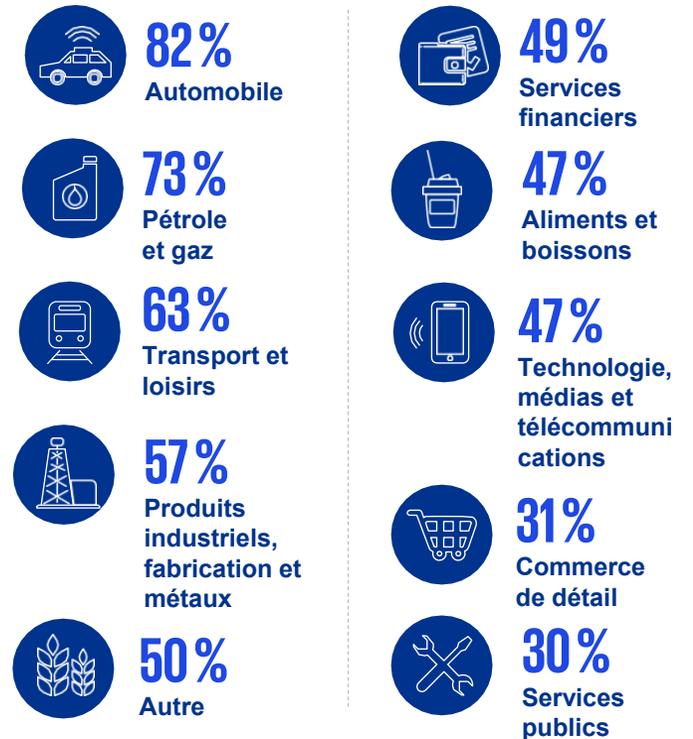
Évaluation et gestion des risques

- Description de l'approche de gestion de la surveillance et du contrôle diligent continu, fondée sur les risques en matière de droits de la personne.
- Divulgation de la collaboration avec des experts externes pour assurer une expertise et une indépendance suffisantes, par exemple lors de l'évaluation des risques liés aux fournisseurs ou aux tiers.

Griefs et recours

- Divulgation des principaux canaux de règlement des griefs pour les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur, y compris les personnes et entités ayant accès à ces canaux.
- Divulgation concernant l'efficacité des mécanismes de règlement des griefs.

Cinquante pour cent sociétés du N200 divulguent de l'information sur leur approche de gestion ou sur leur performance en matière de respect des droits de la personne.





Comment nous pouvons vous aider

Que devriez-vous inclure dans vos divulgations ESG?

La présentation de l'information sur la durabilité évolue rapidement; les référentiels sont nombreux, certaines exigences se chevauchent, mais il n'y a aucune cohérence à l'échelle mondiale. La gamme des mesures ESG est vaste et les cadres de communication varient selon le secteur d'activité, la taille et la complexité des entreprises et l'emplacement. Votre performance est évaluée en fonction de nombreux indices, marqueurs et points de référence. Comment pouvez-vous expliquer clairement ce que vous faites dans des domaines ESG clés?

Le soutien que nous vous offrons

Les cabinets membres de KPMG sont à l'avant-garde de la présentation d'information sur la durabilité. Nous aidons nos clients à élaborer des stratégies, des modèles d'affaires, des opérations et des investissements responsables et durables. Pour ce faire, nous combinons notre savoir-faire en matière d'ESG à notre expérience technique en comptabilité et en présentation de l'information financière. Nous avons également de l'expérience dans le soutien aux entreprises cotées en bourse et privées, de tous les secteurs et quel que soit leur niveau de maturité. Voici certains gestes concrets que vous pouvez poser en ce qui a trait à la présentation de l'information ESG, et l'aide que nous vous offrons :

- Comprendre les attentes de vos parties prenantes en matière de rapports; nous vous aiderons à présenter clairement votre performance ESG.
- Créer des rapports ESG efficaces; nous pouvons fournir de la formation à votre équipe et procéder à des évaluations de l'importance ou à des analyses comparatives.

Élaborer le contenu des rapports; nous vous conseillerons relativement aux exigences en matière de données et à la meilleure structure de production de rapports, et pouvons entreprendre un examen de conformité.

- Harmoniser vos rapports ESG avec les principaux référentiels d'information obligatoire et volontaire, comme les normes établies par le GRI, le SASB et le CSRD de l'UE.
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'information non financière; nous vous aiderons à connaître les exigences en matière de données, à préparer des énoncés de méthodologie et à passer en revue les processus de production de rapports existants afin d'évaluer l'état de préparation en vue de la certification.
- Comprendre l'incidence des changements climatiques sur l'information à fournir dans les états financiers; nous pouvons vous aider à examiner l'information à fournir sur les facteurs ESG afin de vérifier la conformité aux exigences de déclaration existantes et à comparer votre situation aux bonnes pratiques en vigueur.

De plus en plus d'investisseurs considèrent les données non financières comme étant aussi importantes que les données financières. Ils sont d'avis que les sociétés qui mesurent et déclarent les risques ESG sont également susceptibles de mieux gérer ces risques et d'accroître leur valeur à long terme.

Les cabinets membres de KPMG savent que les facteurs ESG peuvent transformer votre entreprise. Les Services-conseils ESG de KPMG peuvent vous aider à accroître la confiance, à atténuer les risques et à dégager de la valeur à mesure que vous contribuez à un avenir durable.



Pour en savoir plus

Les enjeux ESG : un impératif
Miser sur une stratégie intégrée pour favoriser pour un changement en profondeur sur le front ESG

Actualités - Analyses - Les enjeux ESG : un impératif
9 minutes de lecture

Toutes les organisations ont un rôle à jouer sur les enjeux ESG, et, de plus en plus, les chefs de la direction canadiens sont obligés de décrire le parcours de leur entreprise. Ce n'est toutefois pas simple. En fait, il ne s'agit plus seulement de savoir son parcours, il faut désormais présenter un plan cohérent et bien formulé. Les chefs d'entreprise s'efforcent de comprendre la signification des enjeux ESG pour leur entreprise, de trouver qui prendra en charge l'intégration du mandat ESG pour l'ensemble de l'entreprise, et de savoir comment seront mis en œuvre leurs objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Il n'importe quelle organisation peut bien déclarer son intention de revoir ses activités ou de s'attacher à des enjeux sociaux, mais la présentation d'un récit cohérent et cohésif est un travail beaucoup plus ardu. Le récit est en effet devenu en lui-même une stratégie très complexe et intégrée à l'ensemble de l'entreprise. Il est essentiel de bien définir les objectifs, les indicateurs de performance et les mécanismes de suivi et de reporting.

61%

Perspective des chefs de la direction 2022 : Les enjeux ESG : un impératif
Miser sur une stratégie intégrée pour favoriser pour un changement en profondeur sur le front ESG.

Comment assurer sa croissance en harmonie avec la nature?
Dix choses que les conseils d'administration et les dirigeants devraient connaître au sujet des risques et des occasions liés à la nature

Actualités - Analyses - Comment assurer sa croissance en harmonie avec la nature?
17 mai 2022 | 6 minutes de lecture

Au fil du temps, la pression exercée sur les milieux naturels s'est considérablement accrue. Éliminer cette pression et préserver la nature et sa capacité de contribuer à une croissance économique durable représentent un défi important qui nécessite une approche holistique et transverse, mais également d'occasion.

Toutes les entreprises dépendent de la nature et des services qu'elle fournit, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de leurs chaînes d'approvisionnement. On considère que les entreprises qui dépendent fortement de la nature présentent le plus grand risque et ont les conséquences de la dégradation de la nature et de la perte de biodiversité.

Comment assurer sa croissance en harmonie avec la nature?

Le TNFD : Comment assurer sa croissance en harmonie avec la nature?
Dix choses que les conseils d'administration et les dirigeants devraient connaître au sujet des risques et des occasions liés à la nature.

Information ESG : La protection contre les changements climatiques et les trois lignes de défense

Les obligations d'information sur les facteurs ESG se profilent à l'horizon, et le rôle des comités d'audit est déterminant dans la préparation des organisations
Par Dana R. Chaput

À mesure que les obligations d'information sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») se rapprochent pour les organisations, le rôle des comités d'audit dans la surveillance de ces informations devient de plus en plus crucial. Toutefois, à l'instar des chefs de la direction canadiens qui, dans le dernier sondage [KPMG](#), des chefs de la direction de KPMG, indiquent que les changements fréquents dans la réglementation

efforts en matière de durabilité (comparativement à 92 % en 2020). À l'heure actuelle, les sociétés ne sont pas tenues par la loi de fournir des informations ESG ou des informations en lien avec les changements climatiques au Canada. Dès lors, les éléments que les sociétés choisissent de communiquer et la façon dont elles le font dépendent en grande partie de leur bon vouloir. Des changements se profilent toutefois à l'horizon avec l'arrivée d'exigences de plusieurs

Information ESG : La protection contre les changements climatiques et les trois lignes de défense
Les obligations d'information sur les facteurs ESG se profilent à l'horizon, et le rôle des comités d'audit est déterminant dans la préparation des organisations.



Personnes-ressources

National

Doron Telem
Leader national, Enjeux ESG
E : dorontelem@kpmg.ca

Calgary

Atin Prakash
Directeur exécutif, Enjeux ESG
E : atinprakash1@kpmg.ca

Hamilton

Tom Darling
Directeur exécutif, Enjeux ESG
E : tdarling@kpmg.ca

Montréal

Benoit Chéron
Directeur principal,
Services-conseils - Management
E : cheronbenoit@kpmg.ca

Sander Jansen
Directeur exécutif, Enjeux ESG
E : sanderjansen@kpmg.ca

Andrew Ross
Directeur exécutif, Enjeux ESG
E : andrewross1@kpmg.ca

Ottawa

Robin Edger
Directeur principal, Enjeux ESG
E : redger@kpmg.ca

Toronto

Katie Dunphy
Associée, Enjeux ESG
E : kdunphy@kpmg.ca

Ally Karmali
Associé, Enjeux ESG
E : allykarmali@kpmg.ca

Teanne von der Porten
Directrice exécutive, Enjeux ESG
E : tvonderporten@kpmg.ca

Vancouver

Roopa Davé
Associée, Enjeux ESG
E : rdave@kpmg.ca

Shawn Ellsworth
Associé, Enjeux ESG
E : sellsworth@kpmg.ca

Josh Hasdell
Directeur principal, Enjeux ESG
E : joshhasdell@kpmg.ca

Remerciements

Hayley Makrevski
Directrice principale
Communications,
Enjeux ESG

Jocelyn Li
Directrice, Enjeux ESG

Vanessa Toni
Directrice, Enjeux ESG

Ethan Persaud
Evan Michaelson
Angela Ou





home.kpmg/ca/ESG-FR

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2022 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.